



2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets

Nouveautés dans la gestion de vos déchets verts :

Ce qu'il faut savoir !



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



COMMUNE DE
MÉZIÈRES FR

MEMOdéchets 2026

s a i d e f



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

COUCHES CULOTTES ET PROTECTION ADULTES

*Toutes les familles ayant des enfants de 0 à 3 ans bénéficient d'une réduction de 30 kg par mois sur les déchets urbains. Cette réduction est à retirer auprès de l'administration communale.

*Un montant de Frs. 100.- est remis annuellement pour les protections adultes (certificat médical requis). Ce montant est à retirer à l'administration communale.

Contact et infos

Administration communale
Route de l'Eglise 5
1684 Mézières
026 652 33 93
secretariat@mezieres-fr.ch
www.mezieres-fr.ch

⌚ HORAIRES DÉCHETTERIES

Déchetterie de Berlens

*Mardi de 17h30 - 19h00
*Jeudi de 17h30 - 19h00
*Samedi de 9h00 à 11h00

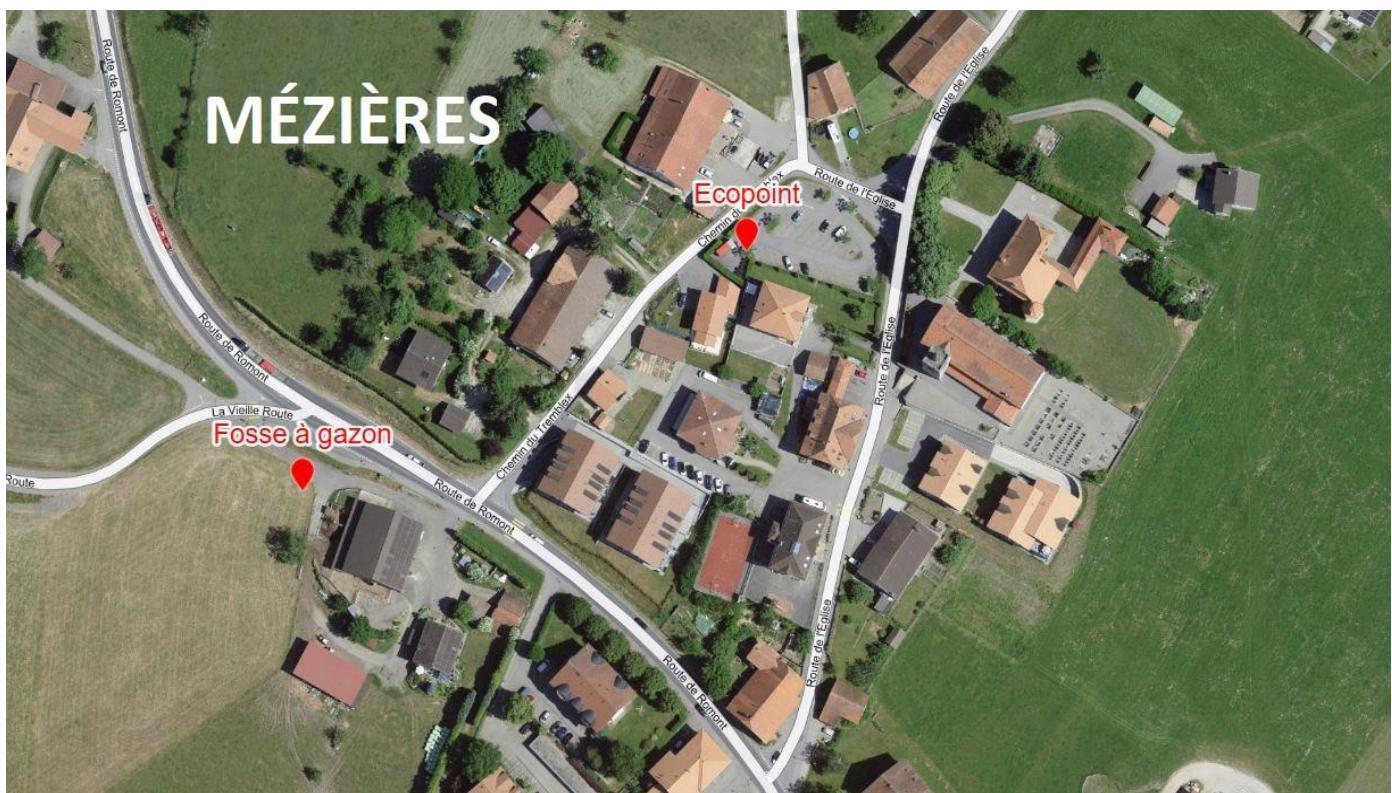
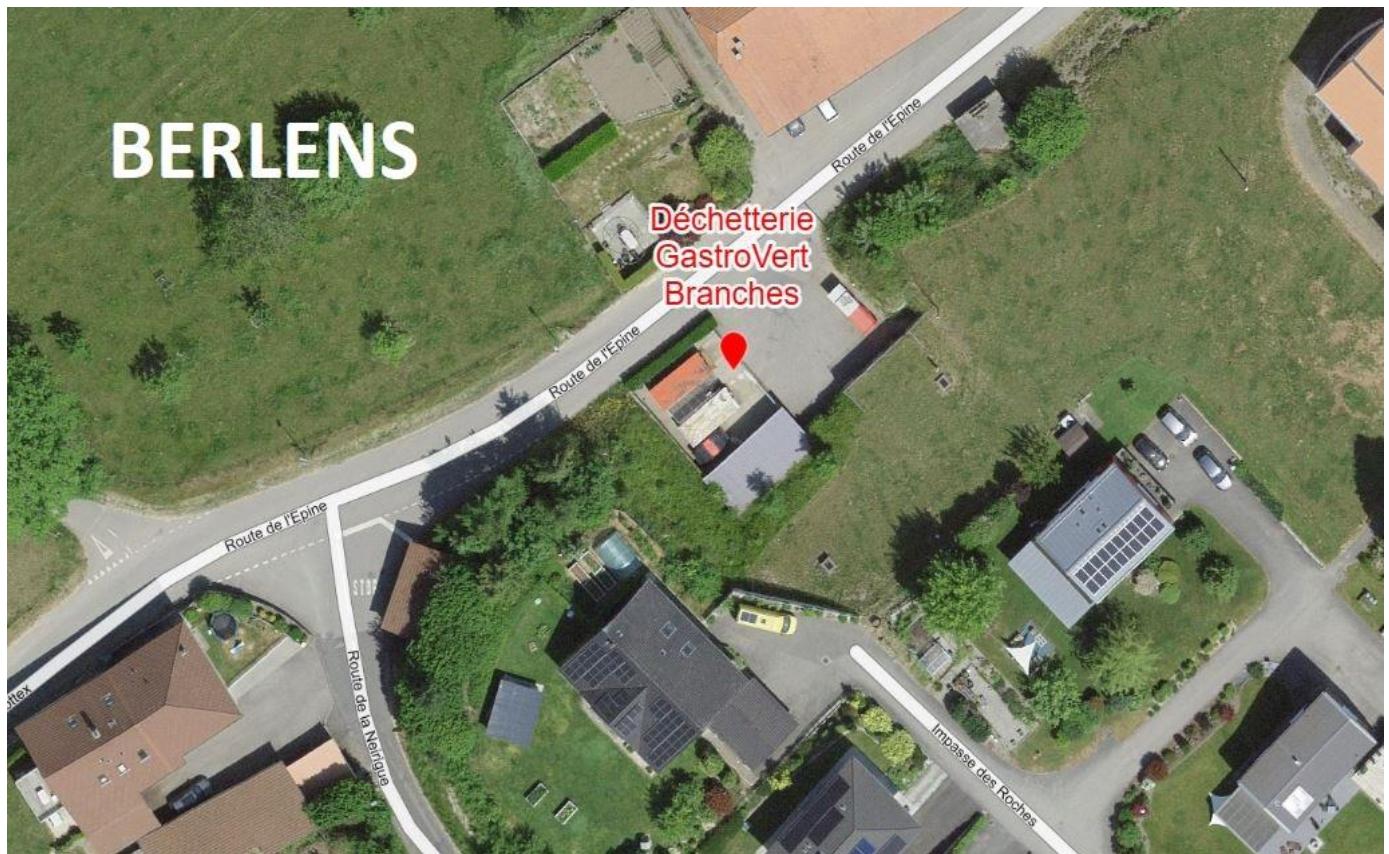
Ecopoint Mézières

Du lundi au vendredi : de 7h à 20h
Samedi, dimanche et jours fériés : de 10h à 18h
Il est désormais interdit de déposer vos déchets en dehors de ces heures.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Emplacements des différents points de collectes



OBJETS ENCOMBRANTS ET FERRAILLE



Le lieu de collecte se fera uniquement à l'adresse suivante :
Centre de tri de Romont
La Maillarder 9 – 1680 Romont
(à côté des bâtiments « anciennement Tetra Pak »)

JOURS ET HEURES D'OUVERTURES

Du 5 janvier au 28 février et du 2 novembre au 31 décembre 2026

Lundi au vendredi, de 7h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 - Vendredi 18 décembre et jeudi 24 décembre, fermeture à 12h00

Du 2 mars au 31 octobre 2026

Lundi au vendredi, de 7h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 - Vendredi 31 juillet et 14 août, fermeture à 12h00

Ouvertures tous les derniers samedis matins du mois de 7h00 à 11h45

31 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 25 juillet, 29 août, 26 septembre, 31 octobre 28 novembre. Pas d'ouverture en décembre.

Les tarifs sont les suivants : Encombrants : CHF 330.-/to + 8,1% TVA

Bois : CHF 130.-/to + 8,1% TVA

Ferraille : gratuit

Comment procéder :

- Pesar le véhicule sur la balance.
- Décharger les déchets aux endroits désignés par le responsable.
- Repasser sur la balance et payer directement à l'entreprise (par cash ou carte)

Le prix pour l'élimination des déchets étant différent pour les encombrants et le bois, nous vous conseillons de faire des voyages avec une seule catégorie de déchets. L'apport en bloc est possible, un retour sur la balance devra alors se faire pour chaque catégorie de déchets.

Le paiement se faisant au poids, veillez à enlever un maximum de ferraille à vos objets encombrants ou en bois.



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Aérosols

Déchetterie de Berlens.
Vider complètement le gaz propulseur et déposer dans la benne à ferraille.



Déchets de chantier payants

SOGETRI, rue du Russon 60 à Vuadens.



Huiles minérales et végétales

Déchetterie de Berlens.
Séparer les huiles.



Aluminium et boîtes de conserve

Déchetterie de Berlens et Ecopoint à Mézières.
Enlever les étiquettes.



Déchets compostables ménagers

Dans les bacs GastroVert à Berlens et Mézières.



Litière de chat

À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur.
Interdiction de mettre dans les Robidog.



Appareils électriques et électroniques

Déchetterie de Berlens. Petits appareils uniquement. Les gros appareils sont à restituer aux points de vente (TAR déjà payée) ou au Centre de tri à Romont.



Déchets encombrants combustibles payants

Centre de tri, La Maillarder 9 à Romont.



Ferraille (objets métalliques)

Déchetterie de Berlens
Petite ferraille comme casseroles, couteaux-fourchettes, petits bouts de ferraille, etc.
Pour la plus grosse ferraille, aller au centre de tri à Romont.



Pneus payants

À restituer au point de vente.



Berlingots / Briques à boissons

Déchetterie de Berlens dans des **sacs taxés Leo Recycle uniquement**.



Déchets inertes (petites quantités) payants

Centre de Tri, La Maillarder 9 à Romont.



Médicaments

À restituer au point de vente.



Sagex

À mettre **impérativement dans les sacs poubelles**, sinon blocage systématique du compacteur.



Capsules en alu

Déchetterie de Berlens.



Déchets de jardin

Arbustes et branches - diamètre inférieur à 12 cm - 2 m3 maximum
Déchetterie de Berlens.
Gazon: Fosse à gazon à l'entrée de Mézières (voir plan).



Pain sec

Déchetterie de Berlens.



Textiles et chaussures

Entrée de l'abri PC de Berlens, à côté de la déchetterie.
Accessible en permanence.
Vêtements et chaussures en bon état.



Cartouches d'encre pour imprimantes

À retourner au point de vente.



Déchets spéciaux des ménages

STEP de Romont, route de Massonnens 2 à Romont
Liquides toxiques, peinture, etc.
maximum 25 kg par apport



Papier et carton

Ecopoint à Mézières.
Cartons à déposer aplatis ou compactés.
Ne sont pas admis les cartons souillés ou mouillés.



Tubes lumineux (néon) / LED

Déchetterie de Berlens.



Cendres de bois

À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur ou chez SOGETRI, rue du Russon 60 à Vuadens. **Danger d'incendie :** Attention, les cendres peuvent contenir des braises incandescentes durant plusieurs jours.



Dépouilles d'animaux

Centre SANIMA, Gros-Essert 1 à La Joux (026 655 04 45)
ou à la déchetterie de la Ville de Romont, route de Massonnens 4 à Romont



Piles et accumulateurs

Déchetterie de Berlens



Verre

Déchetterie de Berlens et Ecopoint à Mézières.
Bouteilles et bocaux sans bouchons, capsules ou couvercles.
Pas de vitrages ni miroirs.



Couche-culotte

Couches-culottes et protections pour adultes : À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur.



Flacons en plastique avec bouchon

Déchetterie de Berlens dans des **sacs taxés Leo Recycle uniquement**.



PET

Déchetterie de Berlens.
Aplatir les bouteilles.



NOUVEAU SYSTÈME DE RECYCLAGE DES PLASTIQUES

Le traitement des déchets évolue constamment, et le Conseil communal a décidé de franchir une nouvelle étape en matière de recyclage des plastiques. Jusqu'à présent, les **sacs jaunes** disponibles au Centre de tri étaient acheminés jusqu'en **Autriche** pour y être triés, avant de revenir en **Suisse** pour être transformés en granulés.

Désormais, cette étape de tri s'effectue à **Grandson**, ce qui permet de réduire considérablement le trajet et donc l'impact environnemental.

Ce **nouveau circuit**, appelé **LEO Recycle**, repose sur l'utilisation d'un **sac taxé** disponible à l'achat à la déchetterie de Berlens (uniquement payable par Twint) et à l'administration communale.

Contrairement à l'actuelle **benne à plastiques pour corps creux, tous les types de plastiques**, y compris les **briques à boissons**, peuvent être déposés dans ces sacs.

Les sacs pleins devront être apportés à la **déchetterie de Berlens**, où un **transport groupé** avec d'autres communes sera organisé régulièrement.

Le **Conseil communal** encourage vivement la population à adopter ce nouveau système afin de contribuer à la **réduction de la pollution plastique**, un véritable fléau mondial.

Ce dispositif **remplacera la benne à plastiques pour corps creux** dès le **1er janvier 2026**.

Une **période transitoire d'un mois** sera accordée afin de permettre à chacun de s'adapter à cette nouvelle méthode de recyclage.



GESTION DES DÉCHETS VERTS : BRANCHES - GAZON

NOUVELLE ORGANISATION

Suite à la volonté exprimée par la population de maintenir une déchetterie verte sur le territoire communal, le Conseil communal a étudié la faisabilité d'un nouveau site, en tenant compte des prescriptions légales en vigueur.

Après analyse, il est apparu que certaines conditions imposées rendaient le projet difficilement supportable pour les agriculteurs exploitant le site envisagé.

Une autre piste, en collaboration avec une entreprise située aux Glânes, a également été explorée. Toutefois, la complexité administrative liée à la réception de déchets provenant de particuliers – notamment en matière de facturation – a conduit le gérant à renoncer à ce projet.

Face à ces contraintes, le Conseil communal a décidé de mettre en place la solution suivante :

- **Les citoyens déposeront désormais les déchets verts (à l'exception du gazon) à la déchetterie de Berlens.**



- **Les bennes de verre et de carton** seront remplacées par **une benne destinée uniquement aux branches**, accessible aux heures d'ouverture de la déchetterie.
- **L'apport devra se limiter à de petites quantités (2 m³ maximum)**, afin de garantir un tri efficace et une meilleure gestion.

Cette solution, sous surveillance, permettra de **réduire significativement le volume de déchets verts**, jugé actuellement trop élevé. En effet, selon l'entreprise de traitement, notre commune produit environ **deux fois plus de déchets verts** que la moyenne. À titre de comparaison, la commune de Billens traite 60 tonnes par an, contre **près de 200 tonnes** chez nous.

Dès lors, il sera désormais demandé aux **paysagistes** de fournir **une attestation signée par le propriétaire** confirmant que les déchets proviennent bien du territoire communal.

Les **agriculteurs**, quant à eux, auront la possibilité de louer un **broyeur à prise de force** au tarif de 100 CHF la demi-journée ou 30 CHF de l'heure.

Concernant les autres fractions :

- **Le papier et le carton** devront être déposés dans le **compacteur situé à Mézières**.
- Une **cloche à verre** restera disponible à **Berlens**, à proximité des conteneurs Gastrovert, et accessible **en libre-service**.
- Enfin, le **gazon** pourra être déposé dans la **fosse à lisier de M. Robert Golliard à Mézières**.

